



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION AGA-2017-09-28/21
Contrôle du myriophylle en épi
et autres espèces

CONSIDÉRANT QUE le myriophylle en épi est une plante envahissante qui se propage de plus en plus dans l'ensemble des lacs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lacs au Québec en sont affectés;

CONSIDÉRANT QUE les méthodes de réduction et de contrôle de la plante semblent faire l'objet de controverses quant à leur durabilité;

CONSIDÉRANT QUE des sommes importantes sont engagées par les municipalités pour le contrôle et la réduction de la prolifération de cette plante et pour financer des projets expérimentaux;

CONSIDÉRANT QUE la dégradation de la qualité de l'eau des lacs peut avoir un impact direct sur la valeur foncière des immeubles riverains et conséquemment un impact important sur la richesse foncière des municipalités;

Il est proposé par M. Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC Memphrémagog

Et appuyé par Mme Francine Caron Markwell, mairesse de Stanstead

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités d'étudier le dossier de la prolifération du myriophylle en épi et autres espèces envahissantes;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités d'amorcer des représentations auprès des instances gouvernementales fédérales et provinciales concernées afin d'aider les municipalités et les organismes de protection des lacs dans la recherche et la mise en place de solutions efficaces et durables.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2017-09-28/21 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017



SYLVAIN LEPAGE
Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date